

## **Mentions informatives relatives au traitement de vos données personnelles**

Vos données à caractère personnel (ci-après « données personnelles ») sont collectées par le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (ci-après « MESRI »), situé 1 rue Descartes à Paris (75005), afin d'instruire votre dossier de candidature au Diplôme de géomètre-expert foncier délivré par le Gouvernement (D.P.L.G.) régi par le décret n°2010-1406 du 12 novembre 2010.

Les données traitées permettent également de suivre le cursus des étudiants inscrits au DPLG et d'établir des statistiques.

Les destinataires des données sont les membres de la commission consultative prévue à l'article 10 du décret précité et le département des formations des cycles master et doctorat de la Direction de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du ministère.

Le traitement de données personnelles est mis en œuvre par le MESRI pour l'exécution d'une mission d'intérêt public au sens du e) de l'article 6 du règlement général (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD).

La ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation s'engage à traiter vos données personnelles dans le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et du RGPD.

- Les données personnelles vous concernant seront conservées par le ministère un an pour les candidats non admis au cursus DPLG ;
- deux ans après la diplomation des candidats admis au cursus DPLG.

### **Vos droits**

Vous pouvez accéder aux données vous concernant et exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition dans les conditions prévues aux articles 15, 16, 18, et 21 du RGPD.

De la même manière, vous pouvez exercer les droits prévus à l'article 85 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978.

Pour exercer ces droits ou pour toute question relative au traitement de vos données, vous pouvez contacter :

Contact au sein du département des cycles de formation master et doctorat :  
master@enseignementsup.gouv.fr

Pour toute question sur le traitement de vos données et/ou en cas de difficultés dans l'exercice de vos droits, vous pouvez également contacter le délégué à la protection des données (DPD) garant du respect de la réglementation sur la protection des données à caractère personnel par le MESRI à l'adresse suivante :

[dpd@enseignementsup.gouv.fr](mailto:dpd@enseignementsup.gouv.fr).

ou

ou par courrier adressé à :

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Délégué à la protection des données (DPD)

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

ou

via le formulaire de saisine en ligne : <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24747/nous-contacter.html#dpd>

Si vous estimez, même après avoir introduit une réclamation auprès du MESRI, que vos droits en matière de protection des données à caractère personnel ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Dans le cadre de l'exercice de vos droits, vous devez justifier de votre identité par tout moyen. En cas de doute sur votre identité, les services chargés du droit d'accès et le délégué à la protection des données se réservent le droit de vous demander les informations supplémentaires qui leur apparaissent nécessaires, y compris la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature.